



21 juillet 2011

FÉDÉRATION

Communiqué

Suspension temporaire de l'utilisation des ailes non homologuées dans les compétitions de parapente

Après les prises de position de la CIVL et à l'issue d'une large concertation, **la Fédération Française de Vol Libre a décidé de suspendre temporairement l'utilisation des ailes non homologuées dans les compétitions de parapente de distance inscrites à son calendrier** (internationales, nationales, régionales et amicales). Cette décision est à effet immédiat.

Le déclencheur de ce changement des règles en milieu de saison est lié aux tragiques événements du championnat du monde de Piedrahita et à la décision de la CIVL. Les discussions et les consultations menées depuis douze jours aussi bien auprès des pilotes de compétition, des pilotes de loisir, que des constructeurs et autres professionnels du milieu ont donné des avis très partagés, voire opposés, sur les décisions immédiates à prendre. En revanche, **il se dégage un consensus unanime sur la nécessaire évolution à la fois des formats de compétition et de l'adéquation du couple pilote/machine.**

La fédération avait estimé encore récemment (*voir extrait du CR du comité directeur du 25 juin 2011 à http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/extrait_CR_CD250611_voilesencompet.pdf*) que les risques de voir sa responsabilité mise en cause dans un litige devant la justice suite à un accident avec une voile non homologuée en compétition, étaient acceptables car une analyse des données statistiques sur les accidents dans les compétitions françaises ne permettent pas d'incriminer les voiles non homologuées comme cause plus importante d'accidents. La FFVL avait pourtant été déjà alertée par les juristes, ces derniers estimant que le risque était déjà bien trop grand.

Les événements de Piedrahita et leurs conséquences rendent malheureusement impossible, pour une fédération consciente de ses responsabilités, de s'en tenir à cette position : les échanges que nous avons depuis une semaine, non seulement avec nos juristes, mais avec ceux du ministère des Sports et nos assureurs nous amènent à garantir la pérennité de notre fédération, au service de tous ses licenciés, face aux risques de recours sur le plan civil et pénal, aujourd'hui augmentés de façon très sensible du fait des prises de position internationales.

La FFVL va s'investir pour travailler à des solutions et les mettre en œuvre dès que possible sur notre territoire.

Dans l'immédiat, nous attendons des réponses écrites :

- de notre assureur afin qu'organisateur et compétiteurs puissent être rassurés sur leur couverture : notre courtier, consulté oralement, nous conseille de faire cette démarche car la position publique de la CIVL et de nombreuses fédérations européennes n'est pas un élément négligeable qu'il serait possible de faire semblant d'ignorer.
- de notre ministère de tutelle : il s'agit de l'informer sur le fond de cette situation relative aux compétitions de distance afin de l'amener à continuer à nous soutenir dans l'utilisation des voiles non homologuées dans les compétitions en France (une première réaction orale va pour l'instant dans le sens d'une interdiction de ces voiles).

Nous allons aussi nous adresser à la CIVL :

Son communiqué du 18 juillet relativise un peu sa décision prise pendant les championnats du monde, mais ne l'annule cependant pas. Il est important que l'analyse des causes des accidents soit menée rapidement et sérieusement. La mesure prise pour mettre fin aux championnats du monde que nous comprenons mais qui n'est ciblée que sur un aspect matériel global, « les voiles non homologuées », laisse penser que l'utilisation de ces voiles serait le seul facteur accidentogène. Ce n'est pas notre point de vue et de nombreux pilotes se trouvent ainsi très pénalisés pour tous les efforts qu'ils font pour progresser dans le haut niveau. Il est nécessaire de faire évoluer plus nettement et plus favorablement l'avis de la CIVL pour qu'il ne puisse pas être retenu à charge contre les fédérations qui autoriseraient l'utilisation des voiles non homologuées.

Lors de la dernière assemblée générale de la CIVL, nous avons proposé d'ajouter à la norme actuelle une graduation supplémentaire pour les ailes de « haut niveau ». Il nous faut tous travailler au plus vite à l'écriture de ce document. Il faut aussi revoir, au niveau international, la sélection aux compétitions de cat 1 ainsi que le nombre acceptable de participants. En France nous devons créer des classements différenciés avec les titres correspondants. Les règles sportives doivent évoluer et nous devons notamment retravailler sur le type d'épreuves et/ou les systèmes d'arrivées pour revenir à des formats de manches favorisant les choix tactiques plutôt que les vols en grappe incitant certains à accélérer de façon inconsidérée.

Nous faisons le maximum pour que tous les éléments qui nous ont amenés à prendre cette décision aujourd'hui soient infléchis dans un sens plus favorable aux compétiteurs qui ont fait les efforts pour mettre en cohérence leur technique et leur voile et participent ainsi au progrès de toute l'activité. Il est évident que toute évolution de la situation sera examinée attentivement afin que cette décision de suspension temporaire soit la plus courte possible, mais vous aurez compris que certains obstacles ne vont pas être levés du jour au lendemain malgré toute la bonne volonté et l'énergie que nous y mettrons.

Les dirigeants de la fédération ont pleinement conscience des conséquences pénibles de cette décision pour bien des pilotes et pour les organisateurs. La commission compétition parapente va répondre aussi vite que possible aux questions réglementaires devant en découler.

Nous vous demandons à tous de comprendre et de respecter cette disposition et de participer activement à la construction du futur de nos pratiques.

Le bureau directeur de la FFVL.